

Challenge Raid 72

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte le présent règlement au moment où il s'engage dans le challenge.

Article 1 :

Le challenge Raid 72 est organisé par le groupement départemental des raids-multisports de la Sarthe. Il regroupe 5 associations suivantes : Roussard-aventure, la section raid multisports de l'amicale des SP du Mans, Adrenaline.2fr, le C.K.C.F., Azimut 72.

Article 2 :

Les raids composant le challenge Raid 72 sont :

- 1^{ère} étape : l'éco-raïd du Roussard le dimanche 03 avril 2011
- 2^{ème} " : le raid de l'Arche de la Nature le samedi 16 avril 2011
- 3^{ème} " : l'Adrenaraid le dimanche 29 mai 2011
- 4^{ème} " : le raid de la Vallée de l'Huisne le dimanche 26 juin 2011
- 5^{ème} " : l'Aziraid le dimanche 4 septembre 2011

Article 3 :

Toute équipe participant à une des épreuves du challenge Raid 72 sera automatiquement inscrite et classée au challenge.

Article 4 :

Afin d'être classé au challenge, le nom d'équipe devra systématiquement être le même sur les raids courus pour que son résultat soit pris en compte.

Article 5 :

Le nombre de personnes composant l'équipe n'est pas limité sur l'ensemble du challenge. Pour les équipes mixtes, une féminine devra automatiquement être au départ du raid pour être classé.

Article 6 :

Les points seront attribués en fonction du classement de chaque raid et seront dégressifs jusqu'à 1 point marqué (1pt pour la 95^{ème} équipe classée sur un raid long et 1 pt pour la 65^{ème} équipe sur un raid court) au classement scratch.

Parcours long :

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}
Points	200	190	180	170	160	150	140	130	120	110	100	95	90	85	80

Parcours court :

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}
Points	160	150	140	130	120	110	100	90	80	75	70	65	60	55	50

Article 7 :

Un bonus de 100 pts sera attribué à chaque équipe ayant participé à au moins 4 des 5 raids composant le challenge.

Article 8 :

L'équipe leader de sa catégorie s'engage à porter un brassard distinctif sur les raids du challenge au(x)quel(s) il participe.

Article 9 :

Le vainqueur au classement scratch de chaque raid du challenge se verra remettre une invitation pour le prochain raid inscrit au challenge.

Article 10 :

L'équipe vainqueur du challenge raid 72 de chaque catégorie (Hommes / Femmes et Mixtes) se verra remettre une invitation pour participer au raid de son choix pour une somme équivalente à 200 € (remboursement de la somme contre justificatif d'inscription).
Inscription valable jusqu'au 03/09/2012)

Article 11 :

En cas d'ex aequo, les équipes seront départagées par le classement du dernier raid commun auquel elles ont participé.

Article 12 :

Trois catégories intégreront le challenge Raid 72 : homme, femme et mixte.
Les résultats du challenge seront proclamés lors de la dernière étape « l'Aziraid » le dimanche 4 septembre 2011.

Article 13 :

Toute réclamation devra être écrite et signée par le capitaine d'équipe le jour de l'épreuve concernée. Le jury composé des membres du comité départemental est seul habilité à recevoir et donner suite aux réclamations.

Article 14 :

Les raids composants le challenge Raid 72 se réservent les droits d'utilisation des images concurrents.

Le Groupement Départemental des Raids Multisports de la Sarthe